Paris I ou Paris II en droit des assurances ?

Par **Petrus**, le **01/08/2016** à **19:57**

Bonjour à tous ! Heureux d'être parmi les vôtres :)

J'aimerais avoir votre avis à propos des m2 en droit des assurances de Paris I et Paris II. Les programmes sont équivalents et l'on peut dans un cas comme dans l'autre faire la formation en alternance avec apprentissage en entreprise. Je ne sais lequel choisir : on me propose en effet les deux...

J'essaie de me renseigner un maximum... Si vous pouvez m'apporter quelque informations, ce serait gentil ! Merci d'avance ;)

Par **Sooooooow**, le **01/08/2016** à **20:44**

ASSAS fera toujours mieux que sorbonne

Par **Petrus**, le **01/08/2016** à **21:32**

Tu penses ?

J'ai fait tout mon droit à Assas, alors il est peut-être d'autant plus nécessaire d'y rester...

Par **sorrow94**, le **01/08/2016** à **21:37**

Bonjour,

Les masters 2 s'évaluent formation par formation et non fac par fac, donc tu peux tout de suite oublier son "conseil".

Concernant ces deux M2, ils sont équivalent donc tu ne feras pas d'erreur si tu choisis l'un plutôt que l'autre.

A priori je te dirai de rester à Assas vu que tu connais déjà l'ambiance, tu n'as pas a t'adapter de nouveau.

Par **Sooooow**, le **01/08/2016** à **22:54**

c'est la raison pour laquelle je lui ai conseillé assas. T 'es obligé de me manquer de respect comme ça? Surtout si c 'estpour dire la même chose que moi .

Par **Oshas**, le **02/08/2016** à **00:51**

Ce n'est pas la réponse le problème, mais l'argumentation. Je pense que l'auteur souhaite un éclairage à travers une confrontation de manière à pouvoir peser le pour et le contre. Je rejoins donc sorrow94. Dire que Assas fera toujours mieux que Sorbonne ça n'avance en rien,sachant que les M2 sont "autonomes" en terme de réputation et de qualité et se détachent donc de l'établissement en question.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2016** à **08:25**

Bonjour

[citation]*ASSAS fera toujours mieux que sorbonne*
[/citation]

Je pense que Sooooow faisait référence au fait qu' Assas est plus professionnalisant dans le sens où le M2 peut se faire en alternance avec des enseignements propres à l'apprentissage (notamment enseignement de gestion et management de projet). A cela s'ajoute un stage obligatoire. Tandis que pour le M2 de la Sorbonne aucune référence à l'alternance, et c'est un mémoire qui est imposé (c'est bien pour poursuivre en doctorat).

Par conséquent, je conseil à Petrus de rester à Assas où il étudie déjà, sauf s'il souhaite faire un doctorat, car là le M2 de la Sorbonne serait mieux adaptés

Par **Yn**, le **02/08/2016** à **09:56**

Je ne connais pas bien ces deux M2, mais, après consultation des plaquettes, de l'équipe pédagogique et des sites respectifs, tout ça me semble trèèèèès proche, comme souvent d'ailleurs entre les M2 de P1 et P2.

Pour avoir un avis détaillé, contacte l'asso des étudiants du M2, c'est souvent la meilleure chose à faire.

Enfin, attention aux affirmations gratuites et infondées "Assas fera toujours mieux que Sorbonne" : c'est une opposition quasi-systématique, bien entretenue par les (jeunes) étudiants, mais qui masque en fait la grande proximité de ces deux facs, qui composaient d'ailleurs la faculté de droit de Paris jusqu'en 1970. Ceci explique que de très nombreux M2

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

sont proposés à P1 et à P2, les niveaux sont quasi-similaires et il faut vraiment comparer chaque M2 avec son voisin pour essayer de déterminer "le meilleur". Et encore, ça tourne souvent à des avis subjectifs sans grand intérêt.

Par **Sooooow**, le **02/08/2016** à **10:08**

J'ai vécu à l'étranger aux usa et crois moi qu'entre Assas et la Sorbonne ils connaissent plus Assas (et le pire c'est que je suis même pas une étudiante de fac parisienne !)

Regarde les big 4. Ils vont préférer assis mais de toute façon les deux facs sont excellentes ne t'en fais pas !

Par **sorrow94**, le **02/08/2016** à **13:30**

Bourdieu, les deux sont plus ou moins semblables, alternance pour les deux, stage imposé + mémoire pour les deux. Bon volume horaire pour les deux et bonne reconnaissance pour les deux formations.
C'est pour ça que j'ai conseillé à Petrus de rester à Assas vu qu'il est déjà sur place et qu'aller à P1, certes ne lui porte pas préjudice, mais ne lui apporte pas une plus-value non plus.

Yn, je connais assez bien les deux (pour en avoir fait un des deux et avoir été accepté dans l'autre). Votre ressenti était exacte, c'est très proche.

Sow, je vous prie de bien vouloir m'excuser si j'ai semblé vous manquer de respect, ce n'était pas mon intention. Je suis juste fatiguer de ces histoires de "Assas c'est mieux" lorsqu'on parle de M2.
Concernant la reconnaissance internationale par contre (pour que ce que cela vaut en droit d'ailleurs), P1 est à mon avis bien plus reconnu, preuve en est le nombre important d'étudiants étrangers qui viennent faire une année.

Par **Petrus**, le **02/08/2016** à **13:56**

Merci beaucoup pour vos réponses !
Je vais sans doute opter pour celui de Paris II. J'espère que c'est une bonne formation avec des débouchés intéressants.

Merci encore

Par **Petrus**, le **02/08/2016** à **13:58**

Pour la reconnaissance internationale, je pensais justement qu'Assas était moins "exportable". Mais dans ce type de formation spécialisée, je doute qu'aucune faculté française

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

ne le soit tout à fait...

Par **sorrow94**, le **02/08/2016** à **14:08**

Petrus, comme je l'ai déjà dit, vous ne faites pas d'erreur en faisant ce choix.
Concernant les débouchés, ils sont connus pour ces formations, principalement on a :

••Juriste en assurance chez un assureur / banque / banque assureur / courtier.

•Avocat spécialisé en droit des assurances, et il y'a un certain nombre de cabinets spécialisés dans tel ou tel spécialité de l'assurance (responsabilité civile/pro, dommage corpo, assurance maritime, construction, assurance emprunteur, vie etc.)

•Courtier/agent général d'assurance (on s'écarte un peu du droit pour aller plus dans du commercial). Le courtage est lui même divisé (souscription/gestion) pour les plus gros courtiers.

•Gestionnaire de sinistre (une partie des étudiants commencent par là, pour ensuite évoluer vers les postes de juristes).

•Travailler dans la "conformité" (ACPR, compliance officier pour une entreprise etc.) même si pour le coup, les débouchés dans ce secteur sont rares, elles ont le mérite d'exister.

Voilà, en espérant que ces informations puissent vous aider, je vous souhaite une bonne journée.

Edit : concernant l'international, aucune formation en droit des assurances ne peut vous garantir de débouchés en dehors des frontières françaises. Il doit exister certains moyens de travailler à l'étranger, mais c'est surement grâce aux opportunités internes aux entreprises (travailler pour un groupe américain et monter les échelons à l'intérieur de celui-ci)

Par **Petrus**, le **02/08/2016** à **14:22**

C'était surtout le droit de la construction qui m'intéressait, mais je n'ai pas été retenu. Cependant, je pense pouvoir compléter mon m2 de droit des assurances et lui donner du relief avec le DU de droit immobilier de M. Perinnet-Marquet (pardon pour l'orthographe...) dans lequel je suis aussi admis. A terme, c'est surtout l'avocature qui m'intéresse, mais en suivant mon idée, je suppose que je peux exercer comme juriste en assuance de bâtiment (assurances de dommage). Qu'en pensez-vous ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2016** à **14:25**

Bonjour

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Contenu de la formation que vous allez avoir, vous pouvez tout à fait prétendre à un poste de juriste en assurance dommage ouvrage. Lors de mon Master 2 Droit des affaires et du patrimoine, j'ai fait énormément de promotion immobilière, donc n'hésitez pas à me contacter par message privé si vous avez des questions

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2016** à **15:10**

Bonjour

Et s'il n'y avait qu'un seul classement à retenir ce serait celui-ci
http://etudiant.aujourdhui.fr/etudiant/info/insertion-professionnelle-palmares-universites.html

Par **antmar**, le **02/08/2016** à **19:35**

[citation]J'ai vécu à l'étranger aux usa et crois moi qu'entre Assas et la Sorbonne ils connaissent plus Assas (et le pire c'est que je suis même pas une étudiante de fac parisienne !) [/citation]

@Soooooow
Je vis à New York, j'y travaille pour encore quelques mois et je ne sais pas comment vous pouvez affirmer ça de manière aussi catégorique.

De manière générale, les Américains qui n'ont pas de liens particuliers avec la France (séjour étudiant, etc.) ne connaissent pas Assas, mais la Sorbonne pour des raisons historiques. Quant aux cabinets d'avocats new-yorkais, soit ils connaissent et apprécient les deux (notamment lorsqu'ils ont un bureau à Paris), soit ils connaissent le nom "Sorbonne" sans chercher à en savoir plus.

Par **Soooooow**, le **02/08/2016** à **23:18**

Parce que je suis Américaine et que j'ai déjà une proposition de collab dans un big 4 anglo-saxonne ;)

Je ne suis pas trop d'accord avec vous parce que sinon la Fac de " Versailles" serait plus connu que celle de la Sorbonne si je suis votre raisonnement :) Mais qu'importe tu dois choisir entre deux facs au top :) as-tu regarder les partenariats?

Par **antmar**, le **03/08/2016** à **00:30**

Un "big 4" anglo-saxon ? Tu sais peut être aussi que cette expression s'emploie pour les cabinets d'audit, pas les cabinets d'avocats ? Et que ca n'a rien à voir avec la choucroute que

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

tu aies une proposition de collab là-bas..

Quant à t'expliquer la différence qu'il y a entre le nom d'une des plus vieilles universités d'Europe, connue à travers le monde pour cette raison, et le nom d'un château construit au 17ème siècle...

Par **Sooooow**, le **03/08/2016** à **01:59**

Ah j'ai vexé Monsieur. Parce que si tu veux jouer la carte " historique" si tu parles à un Americain de la " fac de la sorbonne" et de celle de versailles crois moi qu'il se basera plus sur le côté " historique " de Versailles. Je te parle de cabinet d'avocats depuis le début , t'es de mauvais foi ! Je vois que je t'ai vexé. C'est bien dommage. C'est b bien d^role que tu me parles de " choucroute" quand on voit comment tu me réponds avec ton ton hautain de bas étage. Qu'importe je te laisse faire des pavés pour te rassurer.
Je ne répondrai plus sous cette discussion .

Par **antmar**, le **03/08/2016** à **02:23**

Rassures toi, tu ne m'as pas vexé ! Mon intervention n'avait pour but que de souligner l'incohérence de tes propos dans cette discussion.
Quant aux "big 4", je serais curieux de savoir à quels cabinets tu fais référence. Si ce sont les affiliés des big 4 de l'audit (Taj pour Deloitte, Pwc, et EY Société d'avocats), ce n'est pas vraiment la marque de l'excellence juridique, loin de là !

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/08/2016** à **14:43**

Bonjour

On s'éloigne quelque peu du sujet. En tout cas, il ne faut pas choisir une université uniquement en raison de son prestige

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés